

TECHNICIEN TERRITORIAL
CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
SESSION 2016
ÉPREUVE DE RAPPORT

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 28 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Technicien territorial dans le service Événementiel au sein de la communauté de communes de TECHNICO de 20 000 habitants, vous constatez que de multiples acteurs locaux (associations diverses, communes isolées...) organisent des manifestations dispersées et des événements ayant pour vocation de mettre en exergue les métiers d'art du territoire, sans qu'une réelle lisibilité des compétences et des porteurs de ces savoir-faire soit perçue par le grand public.

À la demande du Président de la communauté de communes, votre démarche consiste à mettre en place un salon sur plusieurs journées, dans un théâtre prêté gracieusement par une commune qui servira de lieu d'accueil. Cet événement sera consacré à rassembler l'ensemble des collectivités de la communauté de communes autour d'un projet commun, ayant pour but de réunir une soixantaine d'artisans d'art. Les artisans volontaires devront représenter l'excellence des savoir-faire territoriaux.

A ce titre, le responsable du service Événementiel vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'organisation d'un événement destiné à valoriser les métiers d'art.

Liste des documents :

- Document 1 :** « 10 virtuoses dans les métiers d'art - La maison de la Chasse et de la Nature, une expérience du cabinet des curiosités où les métiers d'art jouent un rôle majeur » (extraits) – *Métiers d'art n° 237* – janvier - février 2008 – 2 pages
- Document 2 :** « Rassembler les Meilleurs Ouvriers de France » (extraits) – *meilleursouvriersdefrance.info* – consulté le 24 octobre 2015 – 2 pages
- Document 3 :** « Les 10 étapes clés d'un événement éco-responsable » (extraits) – *evenement-durable-agglo.lyon.fr* – consulté le 28 septembre 2015 – 7 pages
- Document 4 :** « Événementiel et communication durables » (extraits) – *Agence événementielle cap-kaya.fr* – 2013 – 5 pages
- Document 5 :** « Guide pour l'organisation des manifestations exceptionnelles » (extraits) – *culturecommunication.gouv.fr* – juin 2012 – 6 pages
- Document 6 :** « Programme du salon "Essences & matières" » – *Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine* – septembre 2015 – 2 pages
- Document 7 :** « Règlement du salon "Essences & matières" » – *Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine* – septembre 2015 – 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

« 10 virtuoses dans les métiers d'art - La maison de la Chasse et de la Nature, une expérience du cabinet des curiosités où les métiers d'art jouent un rôle majeur » (extraits) – Métiers d'art n° 237 – janvier - février 2008

10 virtuoses dans les métiers d'art

Rares, uniques et singuliers tels sont les objets des professionnels des métiers d'art que nous avons rassemblés ici. Mais, au-delà de ces qualités, les pièces que nous avons collectionnées interrogent sur les rapports entre le réel et l'illusion, l'insaisissable du temps, le passage de la vie à la mort... Bienvenue dans notre « voyage immobile ».

Artificialia, des prouesses techniques

Einstein disait que nous n'utilisons qu'une partie de notre cerveau, le tourneur sur bois Jean-Renaud Scordia, l'ovoglyptographe Emmanuel Lemagnen et la perlière Wanaka Takahashi produisent des objets qui démontrent la virtuosité infinie de la main humaine dès lors que l'artisan qui la guide sait marier réflexion, savoir-faire et inventivité.

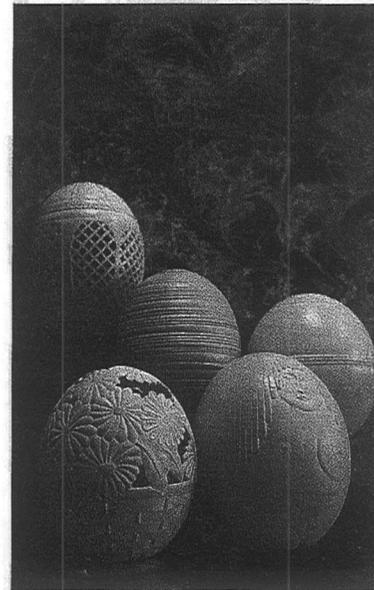
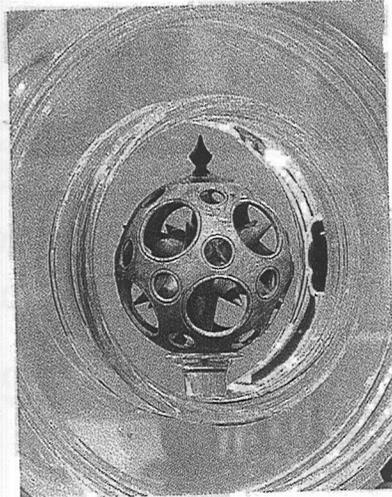
Les sphères évidées de Jean-Renaud Scordia

Leur réalisation semble relever du prodige. A tel point que, au XVIII^e siècle, François Barreau qui s'était fait une spécialité de ces tournages ornementaux, dut faire la démonstration de son art en public pour prouver qu'il n'y avait là nul tour de magie.

Il y a une vingtaine d'années, le magazine *L'Estampille* - devenu *L'Objet d'art* - a publié un article sur les sphères évidées de François Barreau. Cet article a relancé l'intérêt pour le tournage ornemental. « C'est un type de tournage long et complexe, explique Jean-Renaud Scordia, tourneur sur bois dans le Jura. Ce qui explique qu'il ait été essentiellement pratiqué par des princes et des rois, des gens qui avaient du temps. Au Musée national des arts et métiers où les pièces de François Barreau sont sous vitrine, on peut voir le tour à bois de Louis XVI ». Les pièces anciennes sont collectionnées par quelques passionnés. « Ils acquièrent ces objets rares et complexes pour découvrir le mystère de leur réalisation. C'est vrai que c'est quelque chose qui peut être très difficile à comprendre. Face à certaines pièces, même moi qui suis du métier, il faut vraiment que je réfléchisse », avoue Jean-Renaud Scordia.

La sphère évidée, ou sphère à jour, est aussi appelée boule de Canton en référence à un savoir-faire ancien pratiqué dans cette région de Chine. Il s'agissait de creuser une boule d'ivoire pour y dégager une autre boule, emprisonnée dans la première. « On peut distinguer ce savoir-faire du tournage ornemental qui correspond à des tournages de formes complexes qui ne sont pas forcément des boules. Ce peut être, par exemple, une étoile dans une boule ou dans un carré. Ce type de tournage est une spécialité européenne, si

ce n'est française », précise le tourneur. Spécialité à laquelle il s'est essayé et qui lui a valu le premier prix SEMA en 2002. Partant du principe qui veut que « Qui peut le plus peut le moins », il a travaillé sur ces sphères pour la satisfaction de venir à bout de leur complexité technique. Un labeur délicat et intense. Pour mener à bien cette prouesse, le chef d'entreprise s'est octroyé le luxe de mettre entre parenthèses la vie habituelle de son atelier durant 15 jours. Un luxe nécessaire. La première étape est de dessiner un ensemble de croquis à l'échelle. Il faut ensuite créer les outils et les éléments qui serviront à maintenir la pièce pendant la réalisation. Concernant la méthode de travail, le tourneur s'est appuyé sur d'anciens ouvrages comme le *Manuel des tourneurs*, un livre de Hamelin Bergeron dont la seconde édition date de 1816. Mais, rien ne peut remplacer l'expérience... et les échecs successifs. « Plus on enlève de la matière et plus c'est fragile. Il faut pouvoir travailler sans être dérangé car cette démarche demande une concentration absolue », se souvient Jean-Renaud Scordia. Une concentration qui est rarement payée de retour. Aujourd'hui, malgré le relatif regain d'intérêt pour le tournage ornemental, il n'est que très occasionnellement pratiqué par les tourneurs en exercice. Car, s'il y a bien des acheteurs capables de dépenser des sommes astronomiques pour les pièces anciennes, les créations récentes, très confidentielles, bénéficient rarement du même intérêt.



Les œufs tournés d'Emmanuel Lemagnen

Art millénaire, le travail de l'œuf est attesté en Mésopotamie depuis plus de 3 000 ans. Aujourd'hui c'est à l'île de la Réunion, suite à l'implantation d'une ferme d'élevage d'autruche (aujourd'hui fermée) que le bureau de création de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Réunion a décidé de valoriser cette matière première. Les techniques de base sont inspirées des pratiques traditionnelles des pays d'Europe centrale, d'Afrique du Sud ou d'Australie, notamment celle dite de la « gravure à l'eau forte ». Les décors en relief ou ajourés sont obtenus par l'utilisation d'outils simples - tel le cutter - ou plus professionnels, comme les turbines de prothésiste dentaire (70 000 tours par minute). C'est à partir d'un travail de moulage entièrement réalisé à la lime de bijouterie qu'es venu l'idée d'usiner un œuf sur un tour à bois. « Trouver l'axe parfait d'un œuf, le fixer sur le tour, régler la vitesse, choisir les outils, telles ont été les questions qui se sont posées avant d'obtenir, après une semaine d'essais, le premier œuf entièrement tourné. Une première, explique Emmanuel Lemagnen. Le nom des artisans d'art qui peignent, gravent ou sculptent les œufs n'existant pas, il a fallu là aussi que l'île de la Réunion innove en proposant un nouveau nom de métier : *Ovoglyptographe* ».

Haut: Œuf sur pied de bronze avec une coupole sculptée au cutter, claire-voie réalisée à la fraise et à la lime de bijoutier. Milieu: œuf-boîte patiné beige, mouluré, entièrement réalisé à la lime, sculpture du capuchon réalisée dans l'épaisseur. Œuf-boîte tourné, le premier œuf au monde tourné sur un tour à bois. Finition cire et plectem en ébène de Madagascar.

Bas: œuf panier de fleur, compilation de différentes techniques; gravure à l'eau forte, ajourage et bas-relief réalisés à la fraise et au cutter. Œuf Vénus: démonstration de travail au cutter. Créations et réalisations: Emmanuel Lemagnen. Photo © Patrick Laurent.

Une perle travaillée au chalumeau par Wanaka Takahashi (Japon)

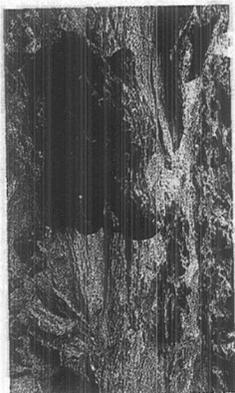
The Air is Fragrant with Flowers, verso, 2006. Travail au chalumeau, verre sodocalcique, inclusion de murrines. Photo ©: Paul Louis - Pièce présentée dans le cadre de l'exposition « Bulles de perles » en 2007 au Musée départemental du verre de Sars-Poteries.



Jean-Renaud Scordia. Sphère évidée contenant une étoile à douze points. Détail de la composition en bois, ébène et plexiglas. Photos © Christian Baraja

La maison de la Chasse et de la Nature, une expérience du cabinet de curiosités où les métiers d'art jouent un rôle majeur.

La maison de la Chasse et de la Nature ce sont deux hôtels particuliers qui abritent, entre autres, un musée. Le visiteur s'y sent comme un invité, dont l'hôte se serait momentanément absent. Libre à lui d'observer les curiosités rassemblées, d'ouvrir les tiroirs, d'explorer cet univers en suivant son propre itinéraire. Libre à lui, enfin, de déduire sa propre représentation de la faune dans la nature.



Bas-relief monumental en bronze de l'artiste brésilien Saint-Clair Camin à l'entrée du Musée de la Chasse et de la Nature. Détail. À la façon d'une gigantesque plante grimpante, cette sculpture se répand sur les trois niveaux du mur de la cage d'escalier. Elle incorpore toutes sortes de fragments prélevés notamment dans le parc de Bel-Val. Ce bas-relief illustre le mimétisme entre l'animal et son territoire et constitue le fil conducteur de la visite. Photo © Erwan La Marchand

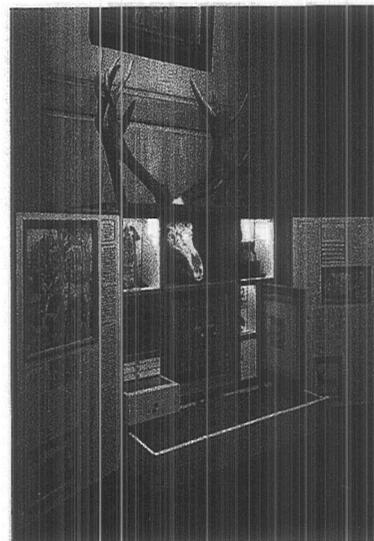
Salle du sanglier au musée de la Chasse et de la Nature. Le sanglier avait été choisi comme emblème de sa société par François Sommer. Frédérique Paoletti et Catherine Rouland (architectes DPLG et muséographes), Antoine Jouve, Arne Sazerat et Simon Vignaud (architectes DPLG). Plafond en trompe l'œil d'Antoine Fontaine. Photo © Luc Boegly

Le musée résulte de la volonté de François (1904-1973) et Jacqueline (1913-1993) Sommer. Il est l'un des composants de la Fondation de la Chasse et de la Nature créée par le couple pour favoriser une chasse éthique et respectueuse des équilibres naturels. Outre les œuvres et objets d'art cynégétique collectionnés par les époux, on y rencontre des œuvres

d'artistes contemporains. Associées à la collection par le conservateur Claude d'Anthenaise, elles évoquent l'animal ou l'animalité, la place de l'homme dans la nature, son impact sur l'environnement et, par retour, sur les animaux.

De riches appartements

Dans ce musée qui a été pensé comme une maison, les métiers d'art sont présents partout et concourent à l'impression d'être introduit dans les riches appartements d'un collectionneur privé. Certains murs sont tendus de soieries provenant des ateliers Lemanach, d'autres sont issues des ateliers Jean Roze, les soulages sont de la maison André, les ateliers Mériquet-Carrère ont été sollicités pour leur maîtrise du trompe-l'œil, certaines dorures sont l'œuvre des ateliers Gohard, les lustres viennent de chez Delisle, les velours gaurrés ont été réalisés par l'atelier Toscan, la passementerie est de l'entreprise



Verrier Frères... On chercherait longtemps quelque chose qui ne soit pas l'œuvre d'un artisan d'art. Question de goût et de sensibilité du conservateur pour les arts décoratifs. Question de cohérence aussi, avec ce musée qui accueille son visiteur comme un intime. D'ailleurs, depuis l'ouverture du lieu au public, aucun dégât n'est à déplorer sur les précieuses tentures qui ne sont pourtant pas protégées. Aucun problème non plus sur les animaux naturalisés qui peuplent les différentes pièces. Accueilli en ami, le visiteur agit comme tel.

Les maîtres de maison

Il est accueilli par un sanglier, plus loin c'est un cerf qui l'accompagne dans la visite de la salle éponyme. Dans le salon vert un renard lové sur un fauteuil, l'observe. Les animaux naturalisés semblent être les vrais gardiens du lieu. D'ailleurs, les visiteurs attentifs pourront distinguer une empreinte d'animal, un chien ou peut-être un loup, dans la terre cuite de Salernes qui habille un petit couloir. La taxidermie est l'œuvre de la maison Barbary, installée en Sologne, et choisie pour sa pratique d'une taxidermie sur-mesure, c'est-à-dire qui ne s'effectue pas à partir de gabarits. «Le musée est une expérience de dépaysement, précise le conservateur. J'ai essayé de proposer une approche qui soit à la fois naturaliste et philosophique».

Merveilles et merveilleux

Le lieu est étrange, en prise avec un monde qui relève de l'imaginaire, du merveilleux. Exemple: le Cabinet de la licorne, une petite pièce baignée dans la pénombre qui se présente comme un cabinet de curiosités moderne destiné à collecter les preuves de l'existence de cet animal légendaire.



daire. S'y côtoient une série d'articles qui seraient parus dans la presse des années 50 au sujet de la découverte d'un trophée de licorne - œuvre de l'artiste Joan Fontcuberta -, des montures pour hézoard - concrétions calcaires qui se forment dans les intestins de certains mammifères -, œufs d'autruche ou corne de rhinocéros réalisées par l'artiste Jean-Michel Othoniel. D'étagères en niches on découvre diverses «merveilles» naturelles et artificielles, rassemblées sur le mode sensible qui prévalait avant l'émergence d'une mise en ordre scientifique du monde.

Une relation singulière au monde

«La relation singulière de l'individu à un monde qui serait autre n'existe plus», estime Antoine Leperlier. Or cette nécessité imaginaire et métaphysique est, d'après l'artiste, à la base de toute démarche constitutive d'un cabinet de curiosités. Et lorsqu'Antoine Leperlier évoque le cabinet de curiosités, c'est en connaissance de cause: «J'ai grandi et je travaille dans l'atelier de mon grand-père. On y trouve des animaux empaillés, des minéraux, des meubles gothiques... [...]

Le cabinet de Diane, c'est le titre du beau livre édité par Citadelles & Mazenod sur le musée de la Chasse et de la Nature. Les textes sont de Claude d'Anthenaise et l'ouvrage regroupe quelques 180 illustrations. Une lecture qui permet de parcourir les salles du musée en la compagnie de son passionnant conservateur.

À gauche: cabinet naturaliste du cerf au Musée de la Chasse et de la Nature.

Conception et design: Frédérique Paoletti et Catherine Rouland. Ebénisterie par Les Ateliers de la Chapelle. Plètement et poignée en bronze de Saint-Clair Camin.

Ci-contre: *La nuit de Diane*, de l'artiste arvernois Jan Fabre réalisée en 2006 pour le plafond du Cabinet Rubens du musée de la Chasse et de la Nature. *La nuit de Diane* est composée de plumes, les yeux des chouettes sont réalisés à partir de prothèses destinées aux humains.

Photos © Luc Boegly



Rassembler les Meilleurs Ouvriers de France (extraits)

meilleursouvriersdefrance.info – consulté le 24 octobre 2015

Créée en 1929 par René Petit, la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France a vocation à rassembler les titulaires de ce prestigieux concours. Le but : promouvoir le savoir-faire français dans l'artisanat, l'industrie ou les métiers du luxe, ainsi que porter les valeurs d'excellence, de précision et d'innovation.

Le fonctionnement de la Société

A l'origine créée sous forme d'amicale, la SnMOF est aujourd'hui une association loi 1901 déclarée d'utilité publique depuis 1952. Elle s'est structurée depuis ses débuts, afin de mieux remplir ses missions de rassemblement et de représentation des Meilleurs Ouvriers de France sur tout le territoire : tant en organisant le travail des bénévoles, qu'en professionnalisant l'équipe de salariés permanents au siège à Paris.

Organisation :

- > Un Président national : Gérard RAPP
- > Une équipe permanente au siège : le Directeur général, Erwan BOUËT-WILLAUMEZ, la chargée de communication Marie DACHEVILLE et la secrétaire Isabelle MULLER
- > Un Comité directeur
- > Un Conseil d'administration élu
- > 12 Responsables de Circonscriptions
- > Des Présidents délégués de régions
- > Des Présidents délégués de groupements départementaux

Les Meilleurs Ouvriers de France en chiffres

Les principales grandes classes de métiers :

- > Bâtiment, patrimoine et travaux publics : 22%
 - > Restauration, hôtellerie, alimentation : 15%
 - > Accessoires de la mode et de la beauté : 12%
 - > Bois et ameublement : 10%
 - > Industrie : 10%
 - > Agriculture, environnement et aménagement des paysages : 4%
 - > Métiers du verre et de la terre : 4%
 - > Métiers des techniques de précision : 4%
- (voir les portraits de MOF ci-joint)

Parmi les MOF en activité :

- > 60% sont artisans
- > 30% sont employés
- > 10% sont enseignants

Le concours MOF

Depuis 1924, l'esprit du concours Un des Meilleurs Ouvriers de France est de valoriser les artisans ayant choisi la voie de l'excellence et de l'innovation dans leur métier. C'est le COET qui organise ce concours composé d'une étape de présélections avant la finale nationale. Il faut un geste irréprochable, une organisation rigoureuse, mais aussi un mental et un physique solides pour surmonter les épreuves du concours.

Quelques données sur le concours MOF :

- > Plus de 1500 MOF adhèrent à la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France
- > Près de 200 classes de métiers
- > Une promotion tous les trois ans
- > 24 promotions ont été titrées depuis la première en 1924
- > La prochaine promotion recevra son titre en 2015



Promouvoir le savoir-faire français

La Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France a pour mission d'être un acteur dynamique du « made in France ». C'est pourquoi elle développe la visibilité des MOF et du savoir-faire français partout dans le monde, à travers une communication active, une ouverture aux partenariats privés et une collaboration avec les ministères, les représentations professionnelles et les collectivités locales.

Communiquer sur l'excellence

Accroître la visibilité du titre MOF, mettre en valeur les métiers de l'artisanat, de l'industrie, du luxe, de l'environnement, du bâtiment, ainsi que les PME/TPE : les objectifs de communication de la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France témoignent de sa volonté d'accroître la visibilité des métiers manuels et du savoir-faire français. Des campagnes de communication ont été développées avec les partenaires nationaux de la

Société : la plus connue d'entre-elles est la campagne Renault qui a eu un réel impact sur la connaissance des MOF par le grand public. La Société des Meilleurs Ouvriers de France dispose également de ses propres outils pour communiquer:

- > Site internet
- > Présence sur les réseaux sociaux
- > Newsletter mensuelle
- > Lettre d'information trimestrielle

Ouvrir les métiers manuels au grand public

Les 200 spécialités du concours MOF ne sont pas encore toutes reconnues du grand public, La Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France a donc pour rôle d'accompagner les MOF afin qu'ils fassent découvrir leur métier au plus grand nombre. Les Meilleurs Ouvriers de France sont ainsi présents sur les salons professionnels comme Equip'hotel ou le Carrousel des métiers

d'art. La Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France organise également avec ses partenaires de nombreux événements pour faire découvrir les métiers et le savoir-faire de MOF :

- > Démonstrations
- > Visites d'ateliers
- > Expositions
- > Initiations / Ateliers

Les événements récents

- > **Campagne de communication de Renault** « l'excellence a son utilitaire » sur des supports d'affichage, radio et insertions presse.
- > **La Nuit des Métiers et de l'Artisanat** : 85 MOF ont présenté leur métier et fait des démonstrations dans des concessions Pro Renault partout en France.
- > **Animations dans des boutiques Guy Degrenne** : sculptures sur fruits et légumes par un MOF primeur, atelier chocolat avec un MOF pâtissier, atelier cocktails avec un MOF barman.
- > **Organisation d'un repas autour du café avec 9 MOF et Nespresso** sur la terrasse du BHV Marais.
- > **Visites d'ateliers de MOF** avec la Fondation d'entreprise pour les métiers manuels d'EY.



Plateforme des événements éco-responsable du Grand

Lyonnais evenement-durable-agglo.lyon.fr – consulté le 28 septembre 2015

Les 10 étapes clés d'un événement éco-responsable (extraits)

Étape 3 : Besoins techniques

Énergie et Eau

Le nombre d'équipements (sonorisation, éclairage,...) est-il optimisé ?

Une première réflexion pouvant vous permettre de réduire les consommations énergétiques induites par votre événement consiste à optimiser le nombre d'équipements utilisé au cours de la manifestation. Est-il envisageable de réduire le nombre d'enceintes pour les retours, de réduire le nombre de projecteurs, le nombre d'écrans de projection ? En fonction du contexte de votre manifestation, posez-vous les bonnes questions !

Privilégiez, autant que faire se peut, des fournisseurs locaux qui auront ainsi peu de kilomètres à parcourir pour intervenir sur votre événement.

Les équipements utilisés (sonorisation, éclairage,...) sont-ils économes en énergie ?

Afin de réduire vos consommations d'énergie, vous pouvez également privilégier des équipements économes en énergie. Vous pouvez faire le choix d'ampoules basses consommation ou de LED pour certains des éclairages de votre manifestation. Par ailleurs, vous pouvez également privilégier des équipements répondant aux critères du label Energy Star ou de l'éco-label européen. Enfin, assurez-vous que vos équipements soient correctement paramétrés sur le mode économie d'énergie.

[...]

Les durées de mise sous tension des équipements sont-elles optimisées ?

Au-delà du nombre et du type d'équipements, les consommations énergétiques seront conditionnées par la durée de mise sous tension. Aussi, en programmant et en planifiant précisément les périodes d'utilisation, vous pouvez optimiser vos consommations de façon importante.

L'utilisation de toilettes sèches respecte-t-elle les consignes de la Direction Générale de la Santé ?

L'utilisation des toilettes sèches sera très prochainement soumise à une réglementation particulière. Les modalités concrètes de ces textes réglementaires ne sont pas encore rendues publiques. Toutefois, la Direction Générale de la Santé a émis des recommandations minimales quant à l'utilisation de toilettes sèches dans le cadre de manifestations recevant du public.

Enfin, étudiez la provenance de ces toilettes sèches. En fonction du nombre de kilomètres qu'elles devront parcourir pour être installées sur votre événement, elles ne constituent pas forcément la meilleure solution pour réduire les impacts environnementaux globaux de votre événement...

[...]

Alimentation

Les fournisseurs proposant des produits locaux, biologiques ou équitables sont-ils identifiés et privilégiés ?

Chaque territoire regorge de producteurs locaux et d'initiatives en faveur de l'agriculture biologique et des circuits courts. À titre d'exemple, en Rhône-Alpes près de 1 500 exploitations sont certifiées AB. Les produits et services de ces acteurs peuvent très certainement répondre à vos attentes en termes de quantité, de qualité et de prix. Vous pouvez, dans un premier temps, diversifier votre offre de boissons en proposant progressivement des produits artisanaux (bière, jus de fruit,...). Aussi, pensez à vous rapprocher directement des producteurs locaux en anticipant vos besoins le plus en amont de votre événement.

Par ailleurs, l'ensemble des fournisseurs de produits biologiques en région Rhône-Alpes est répertorié dans un guide édité par l'association en charge de la Coordination Rhône-Alpes de l'Agriculture Biologique : Corabio.

Vous pouvez également solliciter les structures labellisées "Lyon Ville Equitable et Durable".

[...]

Les cahiers des charges "traiteur" incluent-ils des critères de développement durable ?

Dans bien des cas, vous devrez faire appel à un traiteur pour gérer tout ou partie de la restauration de votre événement. Lors de la rédaction du cahier des charges à destination des traiteurs, pensez à intégrer des critères de développement durable tels que : la proximité de l'entreprise, l'utilisation de produits de saisons, locaux, biologiques ou équitables, les conditions de livraison et de réapprovisionnement, la reprise des produits non-consommés, l'utilisation de vaisselle réutilisable, ou encore le tri des déchets (emballages recyclables, verre,...) etc. De façon plus générale, vous pouvez également demander à vos fournisseurs de préciser quelle est leur politique de développement durable.

Les ustensiles utilisés pour la restauration sont-ils réutilisables et/ou éco-conçus ?

De nombreux prestataires proposent aujourd'hui différents types de vaisselle (réutilisable, compostable...) qui permettent de réduire ou limiter les impacts associés à leur production ou à leur gestion en fin de vie. Ces produits sont d'autant plus pertinents qu'ils sont directement utilisés par les participants, qui peuvent alors clairement identifier les actions réalisées en faveur du développement durable. Dans le cadre de votre démarche éco-responsable, nous vous invitons d'abord à privilégier la vaisselle réutilisable. Attention, si vous utilisez de la vaisselle compostable, assurez-vous de l'efficacité de votre collecte sélective et des débouchés pour vos bio-déchets. Pour plus de détails, nous vous invitons à vous orienter vers la partie « déchets » de la plate-forme.

Les gobelets utilisés sont-ils réutilisables et/ou éco-conçus ?

Les gobelets en plastique jetables sont encore fréquemment utilisés dans les événements. Ces gobelets induisent la production d'une grande quantité de déchets ainsi que des problématiques concernant la propreté du site. Les gobelets réutilisables ont plusieurs avantages. Tout d'abord, un seul gobelet par participant est nécessaire contre trois jetables* en moyenne lors d'un événement. De plus, grâce à la mise en place d'une consigne, par exemple d'un euro, les gobelets peuvent être récupérés à la fin de la manifestation, lavés et réutilisés plus d'une centaine de fois**. Enfin, ces gobelets sont d'excellents supports de communication pouvant être financés par vos partenaires.

* Analyse menée par "Mais qu'est-ce que tu fabriques ?", association d'Éducation à l'Environnement et de Promotion de la Citoyenneté.

** Données des différentes entreprises de production.

Note : La Région Rhône-Alpes possède un stock de gobelets réutilisables à destination des événements qu'elle soutient. Une procédure pour déterminer les modes d'attribution est en cours d'élaboration. Les informations relatives à ces gobelets seront mises en ligne sur le site internet www.rhonealpes.fr en 2012.

[...]

Risques, Nuisances et Prévention

Des actions de réduction des nuisances sont-elles mises en œuvre ?

Il n'y a pas, pour l'instant, de législation concernant un niveau sonore maximum en plein air, mais vous pouvez tout de même **vous référer à la législation des ERP** pour fixer un niveau maximum (négocier avec les artistes dès réception de la fiche technique). Par ailleurs, vous pouvez également mettre en place un limiteur pour vous assurer que les niveaux fixés ne seront pas dépassés. Le choix d'un système son adapté permet également de réduire le niveau sonore à la source sans réduire le niveau moyen de diffusion (système line-array par exemple).

[...]

Accessibilité

Les équipements (tente, chapiteau, scène) sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap ?

Lors de la construction d'espaces temporaires notamment les chapiteaux, les tentes ou encore les scènes, pensez à vérifier l'accessibilité de l'ensemble des sites. Une attention particulière doit être portée aux marches, bordures et autres rebords pouvant nuire à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. A noter que la loi du 11 février 2005 fixe le principe « d'accès à tout pour tous », ce qui entend que tous les sites doivent être accessibles (pour plus de précision, voir la réglementation).

Les sanitaires sont-ils accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicap ?

De façon complémentaire aux étapes précédentes, l'accessibilité des toilettes est un point essentiel devant être pris en considération. À noter que lors de la location de toilettes (classiques ou sèches), plusieurs types de structures permettent l'accès des personnes en situation de handicap. Pensez à faire clairement figurer vos attentes lors de la passation du marché avec votre prestataire.

[...]

Étape 6 : Montage

Déchets

Les déchets de montage (palette, plastique, carton...) sont-ils collectés et triés ?

Le montage fait partie intégrante de votre événement. Pensez à anticiper les déchets pouvant être générés à cette étape et assurez-vous de la qualité du tri. Dans certains cas vos partenaires ou des prestataires peuvent être amenés à monter un stand, transmettez-leur des consignes de tri et inscrivez l'obligation de tri dans le contrat de partenariat.

Assurez-vous que les bennes de collecte et les poubelles de tri soient facilement accessibles et clairement identifiées.

Pensez à informer les prestataires et les collaborateurs des possibilités de collecte sélective à leur disposition.

Un mini-guide reprenant clairement les consignes et le fonctionnement du tri sur le site de l'évènement peut être réalisé et diffusé aux prestataires et bénévoles.

[...]

Mobilité

Les prestataires/partenaires/fournisseurs dont les services induisent du transport de fret sont-ils informés des critères de développement durable ?

Le transport de fret représente sur certains événements une source d'impacts non négligeable. En tant qu'organisateur d'événements, vous pouvez inciter vos prestataires/partenaires/fournisseurs à optimiser leurs déplacements. À titre d'exemple, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre comme l'optimisation du remplissage des camions, la mutualisation des déplacements ou encore la formation des chauffeurs à l'éco-conduite.

Les pistes cyclables et les accès piétons sont-ils clairement balisés ?

Afin de rendre l'accès de votre site évident, veillez à ce que les accès piétons et les pistes cyclables soient correctement balisés et sécurisés.

Les espaces covoiturage, sur le parking du site, sont-ils clairement identifiés ?

Vous pouvez encourager les participants à covoiturer en définissant un espace covoiturage sur le parking de votre événement. Ce stationnement, situé à proximité immédiate de l'entrée du site pourrait, par exemple, être réservé aux voitures ayant un minimum de 3 passagers. Toutefois, un système de contrôle semble parfois nécessaire afin d'éviter les abus. Vous devrez donc trouver un compromis entre l'intérêt de cette démarche et sa complexité logistique.

[...]

Risques, nuisances et prévention

Des actions de réduction des nuisances sont-elles mise en œuvre ?

Le choix de l'emplacement des enceintes ou la mise en place d'un périmètre permet de limiter l'exposition du public à de très forts niveaux. Lors du montage et du démontage (souvent de nuit), pensez à anticiper les nuisances sonores (déplacement des chariots, flux de camions,...) et à donner des consignes précises à vos équipes (extinction des moteurs obligatoire pendant le chargement,...).

[...]

Accessibilité

La signalétique de votre manifestation est-elle adaptée aux personnes en situation de handicap ?

Lors du montage de votre événement et notamment de l'installation de votre signalétique, assurez-vous que cette dernière soit adaptée aux différents publics. Vous pouvez, par exemple, adapter la taille des caractères, les contrastes des couleurs, la hauteur des indications ou encore la forme des pictogrammes.

[...]

Étape 7 : Sensibilisation

Déchets

Un système de collecte sélective est-il mis en œuvre sur votre manifestation ?

Assurez-vous que les participants aient accès à des poubelles de tri incluant des explications détaillées adaptées à la nature des déchets collectés. Attention, pour être efficace une poubelle de tri doit toujours être accompagnée d'une poubelle classique collectant les déchets ne pouvant être recyclés. Le Grand Lyon vous fournira des bacs de tri et vous les collectera à la condition express que des personnes soient dédiées à l'information sur le tri durant l'événement (retrouvez les conditions de prêts dans le formulaire de demande de bacs de tri auprès du Grand Lyon dans la "partie déchets").

Des bénévoles sont-ils mobilisés pour conseiller les participants sur le tri sélectif ?

La qualité et l'efficacité d'une démarche de tri sont très souvent conditionnées par la présence d'une équipe en charge de conseiller les participants : « l'équipe verte » (ex. bénévoles formés pouvant conseiller les participants). En complément de cette équipe verte, il semble pertinent de prévoir un affichage explicite sur les modalités de tri.

Plusieurs associations et prestataires peuvent également vous accompagner dans ces actions de sensibilisation. Le Grand Lyon peut également assurer la formation des personnes chargées d'assurer la sensibilisation. Vous pouvez ainsi inscrire les bénévoles de l'équipe verte à l'une des sessions de formation. Des affiches et / ou expositions peuvent également vous être prêtées : pensez à les réserver au plus tôt.

Il est intéressant et motivant pour les participants de connaître le devenir des déchets triés. Demandez ces informations au Grand Lyon et communiquez avec des exemples simples (ex: avec 27 bouteilles d'eau, on fabrique un pull en polaire).

[...]

Alimentation

Action 5 : Les participants sont-ils informés et sensibilisés sur la démarche de restauration responsable ?

Vous proposez des produits locaux, de saisons, biologiques ou encore équitables sur vos buvettes, bar, ravitaillements ?

Informez les participants de vos efforts, en présentant les principaux produits et leurs avantages environnementaux et sociétaux.

[...]

Risques, nuisances et prévention

Des actions de prévention sont-elles conduites auprès des participants ?

Qu'il s'agisse des risques auditifs, de la prévention routière ou du dopage, les participants sont directement concernés par les risques et nuisances potentiellement associés à une manifestation. Pensez à prévoir des actions de sensibilisation et d'information permettant de sensibiliser les différents publics. À titre d'exemple, vous pouvez distribuer gratuitement des bouchons d'oreilles, des éthylotests ou encore des préservatifs.

[...]

Communication

Les participants sont-ils informés de la démarche de développement durable de votre évènement ?

Dans bien des cas, les participants présents sur votre évènement ne perçoivent pas nécessairement l'ensemble de la démarche de développement durable mise en œuvre. Les actions visibles telles que le tri des déchets ou la mise en place de gobelets consignés témoignent de l'engagement de la manifestation. Toutefois, le travail conduit en amont, la structuration des équipes (coordinateur DD, fiche action par commission), les relations avec les fournisseurs, partenaires et collectivités ou encore le choix de certains équipements techniques (éclairage, branchements électriques) ne sont pas visibles et constituent pourtant le cœur de la démarche éco-responsable. Afin de garantir une bonne compréhension de vos engagements, pensez à informer les participants de la totalité des actions mises en œuvre.

Des animations sur le thème du Développement Durable sont-elles proposées aux participants ?

Un évènement est une occasion unique de sensibiliser un large public. La mise en place d'animations, telles que des quizz sur l'impact carbone des transports ou des jeux sur le tri sélectif, permet à la fois, d'impliquer le public dans la démarche et de valoriser les actions mises en place sur l'évènement. L'ADEME possède de nombreux outils de sensibilisation au développement durable pouvant être relayés sur votre évènement.

[...]

Étape 9 : Démontage

Déchets

Les déchets collectés sont-ils acheminés vers les filières appropriées ?

Collecter et trier les déchets sur votre événement est une première étape clé. Une fois ce travail accompli, il convient de s'assurer que votre filière de tri est cohérente jusqu'à l'acheminement des déchets vers le centre de gestion approprié (centre de tri, centre d'incinération, plate-forme de compostage,...). Pour cela, vous pouvez demander à votre prestataire en charge de l'évacuation des déchets un bordereau de suivi (obligatoire).

Les quantités de déchets générés par votre événement sont-elles identifiées ?

L'évaluation des quantités de déchets produits vous permettra de définir un niveau 0 et ainsi de mettre en place des actions d'amélioration. Pour identifier les quantités de déchets générés par votre événement, vous pouvez demander à votre prestataire d'inclure cette information sur le bordereau de suivi. Pensez également à bien préciser l'unité (m3 ou tonnes).

[...]

Biodiversité

Le débalisage du site (parcours, espace aménagé, ravitaillement,...) est-il prévu directement après la fin de la manifestation ?

Suite à votre manifestation, vous devez organiser un débalisage afin d'assurer la remise en état de l'ensemble du site (parcours, lieu de vie, scène, parking,...). Afin de garantir une gestion optimale de ce débalisage, pensez à prévoir une équipe dédiée dès la fin de votre manifestation. Ayez une vigilance particulière à l'encontre des déchets abandonnés, car outre la pollution qu'ils représentent, ils sont également un danger pour la faune (risque d'étouffement, d'intoxication...).

[...]

4. Cap Kaya et sa politique de Développement Durable

Enjeux environnementaux**➔ Enjeu 1 : Préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des ressources naturelles****Grand Objectif 1 : Proposer des repas respectueux de la biodiversité**

|  Indicateurs | Performance |
|--|----------------------------|
| Pourcentage de repas durables servis sur la totalité des repas servis lors des événements organisés par Cap Kaya (un repas est dit durable lorsqu'il est composé d'au moins 75 % d'ingrédients provenant de l'agriculture biologique, locale, de saison, du commerce équitable) | Supérieure ou égale à 70 % |

Grand Objectif 2 : Limiter les nuisances sur les espaces naturels occupés pendant les événements

|  Indicateurs | Performance |
|---|---|
| Type d'activité de loisir proposée | 90% des activités de loisirs proposées sont non-motorisées (moteur à énergie fossile non renouvelable). |

Grand Objectif 3 : Limiter l'utilisation de ressources et mieux utiliser les ressources déjà accessibles : limiter la génération de matières résiduelles

|  Indicateurs | Performance |
|--|--|
| Pourcentage de matériel en réemploi utilisé par nos événements Événement sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Supérieure ou égale à 80 % |
| Pourcentage de matériel utilisé par nos événements recyclable ou compostable Événements sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Supérieure ou égale à 80 % |
| Pourcentage de matières résiduelles recyclable, compostable et redistribuable sur le total de matière résiduelle générée Événements sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Année 1 = mise en place d'un dispositif d'estimation lors des événements |
| Recyclage, valorisation, compostage effectifs des matières résiduelles générées (traçabilité du processus) Événements sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Année 1 = mise en place d'une étude sur ce sujet là et expérimentation de solutions. |
| Sensibilisation et présence d'ambassadeurs du tri Événements sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Oui |

Grand Objectif 4 : Limiter l'utilisation d'eau et d'électricité

|  Indicateurs | Performance |
|---|-------------|
| Mise en place d'un plan d'économie d'eau et d'électricité Événement sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Oui |

➔ Enjeu 2 : Préservation du climat

Grand Objectif 5 : Limiter les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et compensation

|  Indicateurs | Performance |
|--|---|
| Quantité des émissions de GES | Mise en place d'un Bilan carbone global de Cap Kaya |
| Pourcentage de compensation des émissions de GES générées par Cap Kaya et les événements organisés | 100 % |
| Mise en place d'un plan de réduction des GES généré pour chaque événement | Oui |
| Sensibilisation / présence d'ambassadeurs GES | Oui |

➔ Enjeu 3 : Valorisation des pratiques écologiques

Grand Objectif 6 : Sensibiliser les participants et les Parties Intéressées en règle générale au respect de l'environnement naturel

|  Indicateurs | Performance |
|--|--------------------------|
| Pourcentage de personnes sensibilisées aux problématiques environnementales et aux éco-gestes (type éco-corner raisonnablement proportionné selon la dimension de l'événement) dans le cadre des événements organisés par CK | Supérieur ou égal à 80 % |
| Présence dans le catalogue Cap Kaya d'au moins 4 formules, de team-building, d'animation ou de conférence sur le thème de l'environnement | Oui |
| Niveau de satisfaction des personnes sensibilisées lors des team-building, animations ou conférences | Supérieur ou égal à 75 % |
| Présence sur notre site Internet d'une page au moins dédiée aux problématiques environnementales liées à l'événementiel | Oui |
| Organisation d'une séance de sensibilisation à destination des employés ponctuels et des membres de l'équipe d'organisation Événement sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Oui |
| Diffusion de notre plaquette DD / RSE auprès des parties prenantes des événements que l'on organise | Oui |

Enjeux sociaux

➔ Enjeu 1 : Respect et développement du capital humain et valorisation des pratiques managériales “apaisées”

Grand Objectif 7 : Pratiquer et diffuser le management durable ou “apaisé”

|  Indicateurs | Performance à atteindre sur 1 an |
|--|----------------------------------|
| Niveau de satisfaction des collaborateurs de Cap Kaya en termes de management interne | Supérieure ou égale à 75 % |
| Niveau de satisfaction des collaborateurs ponctuels de Cap Kaya | Supérieure ou égale à 75 % |
| Présence d'au moins 5 formules de team-building, animations ou conférence sur le thème du management durable | Oui |
| Niveau de satisfaction des personnes lors des team-building, animations... | Supérieure ou égale à 75 % |

➔ Enjeu 2 : Respect et développement de la diversité

Grand Objectif 8 : Sensibiliser et œuvrer pour la diversité

|  Indicateurs | Performance à atteindre sur 1 an |
|--|----------------------------------|
| Signature de la “Charte de la Diversité” | Oui |
| Signature d'un “Engagement Diversité” pour les grands événements avec mise en place d'un plan diversité pour l'emploi de personnel | Oui |
| Présence d'un module de sensibilisation sur la diversité. Evénements sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Supérieur ou égal à 10 % |
| Présence d'au moins 3 team-building, animations ou conférences sur le thème de la diversité | Oui |
| Niveau de satisfaction des personnes lors des team-building, animations... | Supérieur ou égal à 75 % |



Objectifs de développement durable 2013

Enjeux économiques

➡ Enjeu 1 : Valorisation de l'économie locale et des circuits courts

Grand Objectif 9 : Collaborer principalement avec des acteurs de l'économie locale et valoriser les savoir-faire et les richesses culturelles/touristiques locales

|  Indicateurs | Performance à atteindre sur 1 an |
|---|----------------------------------|
| Pourcentage de fournisseurs issus de l'économie locale (rayon de moins de 100 km autour de l'événement) sur le nombre total de fournisseurs | 75 % |
| Mise en place d'actions de sensibilisation sur les savoir-faire, les richesses culturelles et touristiques locales lors des événements "exogènes" | 100% |

➡ Enjeu 2 : Valorisation de l'économie "positive" ou durable

Grand Objectif 10 : Sensibiliser le monde de l'entreprise et nos parties Intéressées à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

|  Indicateurs | Performance à atteindre sur 1 an |
|---|----------------------------------|
| Signature d'un "engagement RSE" et d'un "plan DD" pour les événements Evénements sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Oui |
| Présence d'un module de sensibilisation sur la RSE / DD Evénements sur lesquels Cap Kaya a une maîtrise opérationnelle. | Oui |
| Présence d'au moins 4 formules, de team-building, animations, conférence sur le thème de la RSE et du DD | Oui |
| Niveau de satisfaction des personnes lors des team-building, animations... | Supérieur ou égal à 75 % |
| Pourcentage de fournisseurs engagés dans une démarche RSE sur le nombre total de fournisseurs | Supérieur ou égal à 20 % |



Enjeux de gouvernance

➡ Enjeu 1 : amélioration continue et investissement dans la formation et la Recherche et le développement

Grand Objectif 11 : Mettre en œuvre un système d'amélioration continue et d'investissement dans la formation et la Recherche et Développement. locales

|  Indicateurs | Performance |
|---|--|
| Mise en place d'un système d'amélioration continue | Oui |
| Investissement dans la Recherche et Développement | Supérieur ou égal à 2 % du Chiffre d'Affaire |
| Nombre de formation suivie par collaborateur | Au moins 1 |

➡ Enjeu 2 : écouter et dialoguer avec nos parties intéressées

Grand Objectif 12 : entretenir un dialogue constructif avec nos parties intéressées

|  Indicateurs | Performance |
|---|--------------------------|
| Nombre d'articles d'actualité de Cap Kaya sur notre blog | Au moins 1 par mois |
| Diffusion systématique d'une plaquette sur notre politique DD auprès de toutes nos parties prenantes | Oui |
| Taux de retour de questionnaire "amélioration continue" sur nos engagements RSE auprès de nos parties Interessées | Supérieur ou égal à 30 % |
| Diffusion d'un reporting annuel auprès de nos parties prenantes | Oui |

Retrouvez toutes nos actus sur notre site internet
www.cap-kaya.fr

V. Conseils et recommandations pour recevoir le public dans des monuments ou établissements n'en recevant pas habituellement

Les éléments apportés dans cette section sont destinés aux établissements ne recevant pas de public pendant leur exploitation normale. Même si aucune réglementation n'est imposée, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de bon sens permettra d'accueillir ce public dans les meilleures conditions de sécurité.

Avant le début de la manifestation :

- *Il faut avant toute chose instruire une demande d'autorisation pour organiser cette manifestation. La réglementation prévoit que celle-ci doit parvenir 15 jours avant la manifestation, mais il est cependant fortement conseillé de prévoir 45 jours afin de pouvoir répondre de manière significative aux éventuelles prescriptions et recommandations de la commission.*

Dans le cas où il existe déjà un cahier des charges, seule une lettre adressée à l'autorité de police au moins 15 jours avant la manifestation est nécessaire.

- *En présence de travaux dans l'établissement, il conviendra d'interdire l'accès au public par une signalétique claire ou tout autre moyen nécessaire à la matérialisation.*
- *En fonction de l'itinéraire de visite prévu, il conviendra de s'assurer de la résistance mécanique des planchers de l'ensemble du cheminement qu'empruntera le public. Pour ce faire, demander l'avis :*
 - *de l'architecte des bâtiments de France ;*
 - *de l'architecte en chef des monuments historiques ;*
 - *d'une entreprise qualifiée ;*
 - *d'un bureau de contrôle ou d'un bureau d'étude.*

En cas de danger ou d'interrogation, ne pas hésiter à limiter voire à interdire l'accès au public de manière claire sur un support inaltérable.

Établir un calcul d'effectif maximum pouvant être accueilli. La réglementation pour les établissements de type Y (musées) dans son article Y2 préconise une densité d'occupation d'une personne pour 5m² de la surface des salles ou locaux accessibles au public. Dans les locaux qui ne disposent que d'une seule sortie, l'effectif maximum ne peut dépasser 19 personnes. Ce nombre est également valable en étage lorsqu'il n'y a qu'un seul escalier. Les dégagements doivent être en adéquation avec l'effectif attendu.

- Prévoir des agents en nombre suffisant et facilement reconnaissables par leur tenue pour accueillir le public et encadrer la manifestation.



- Installer un éclairage de secours en plus de l'éclairage normal afin d'avoir une source de remplacement en cas de coupure du courant.

- Identifier les dégagements et les sorties par une signalétique visible et réglementaire.

- S'il est prévu une file d'attente, installer un barrièrage suffisamment grand pour diriger et canaliser le public.



- La conformité des installations électriques installées pour la manifestation doit être vérifiée par un technicien compétent voire un bureau de contrôle.

- Ce même bureau de contrôle doit vérifier la résistance mécanique des installations dédiées à la manifestation.

L'évacuation en cas d'urgence reste une priorité, et les mesures choisies pour y parvenir doivent être réalisables en présence du public.

Pour ce faire, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Établir des consignes d'évacuation et afficher le plan des niveaux si nécessaire ;
- Disposer d'un système capable de donner l'alarme (cloche, sifflet...), et de personnels désignés pour conduire l'évacuation jusqu'à un point de regroupement ;
- Mettre en place des moyens de secours en nombre suffisant et judicieusement répartis (extincteurs, téléphone permettant l'appel des secours avec modalités d'appel...).

Pendant la manifestation :

Le public doit pouvoir être comptabilisé en permanence afin de s'assurer que les effectifs annoncés ne sont pas dépassés. La régulation des flux entrants et sortants ne doit pas être négligée. Le positionnement des agents équipés d'un moyen de communication, de type radio si possible, doit permettre un meilleur contrôle de l'accessibilité (un par niveau, un par escalier...).

Les files d'attentes doivent être également sécurisées. La police peut devenir une aide précieuse en cas d'utilisation du domaine public.

Toutes les issues concernées par la manifestation doivent être impérativement déverrouillées. Les locaux susceptibles de recevoir plus de 50 personnes simultanément dont les portes s'ouvrent dans le sens contraire de l'évacuation doivent restés ouverts de manière permanente.

L'ensemble des circulations (escaliers, issues...) doit rester libre de tout stockage. Cette règle ne souffre aucune dérogation. De même, l'accessibilité des façades du ou des bâtiments concernés doit rester libre de tout obstacle (véhicule, benne, stockage...) afin de faciliter l'arrivée des engins du service d'incendie et de secours.



Afin d'assurer les premiers secours, il est important de prévoir un local permettant d'accueillir un embryon de cellule de crise, un poste médical et le responsable des secours. La formation d'un binôme capable de prodiguer les premiers soins est une possibilité si les effectifs le permettent.

Un référent reconnu doit être présent en permanence afin de prendre les décisions qui s'imposent le cas échéant (propriétaire et ou organisateur, représentant désigné, chargé de la sécurité...).

Après la manifestation

A l'issue de la manifestation, l'autorité de tutelle doit être avertie de tout dysfonctionnement en rapport avec le déroulé de la manifestation.

VI. Interlocuteurs et responsabilités en matière de sécurité publique

L'autorité de police compétente est le maire, il est chargé de veiller au respect des mesures de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public situés sur le territoire de sa commune.

A ce titre, son rôle lui permet :

- de présider la commission communale de sécurité et de participer ou de se faire représenter par un élu, aux commissions de sécurité se déroulant sur sa commune ;
- d'autoriser ou non l'ouverture des établissements recevant du public après avis de la commission de sécurité ;
- de faire procéder aux visites de contrôles périodiques ou inopinées ;
- de faire connaître sa décision quant à la poursuite de l'activité après avis de la commission de sécurité ;
- de décider par arrêté pris après avis de la commission de sécurité, de la fermeture des établissements en infraction à ces règles.



Le préfet est le président de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).

A ce titre il peut créer des commissions d'arrondissement, intercommunales et communales dont il fixe les compétences.

Pour le seul département de Paris, le préfet de police est l'autorité compétente. Le passage sur site de la commission de sécurité compétente n'est pas obligatoire. Elle n'est saisie que par dossier pour donner un avis à l'autorité de police.

Les commissions de sécurité existent à plusieurs échelons.

Tout d'abord au niveau national, sous le nom de commission centrale de sécurité. Placée auprès du ministère de l'intérieur, la commission centrale de sécurité est obligatoirement consultée pour toute modification du règlement de sécurité. Elle est également appelée à donner son avis sur l'application du règlement de sécurité dans les établissements recevant du public. Cette commission peut être consultée par le préfet du département ou par le ministre de la culture et de la communication sur des sujets spécifiques.

A l'échelon du département, sous le nom de commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité (CCDSA). Le préfet, qui est président de cette commission peut créer des sous-commissions spécialisées dont la sous-commission départementale contre les risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

Par arrêté, au sein de cette sous-commission, le préfet peut créer des commissions d'arrondissement, intercommunales et communales, dont il fixe les attributions. La sous-commission départementale est seule compétente pour l'examen des dossiers intéressant des ERP de 1ere catégorie (plus de 1500 personnes) et les demandes de dérogation concernant les établissements recevant du public de toutes les catégories.

Ces commissions de sécurité sont incompétentes en matière de solidité des ouvrages et de résistance mécanique des structures.

Autres responsables en matière de sécurité

Pour les établissements dépendants d'établissements publics de l'État, le directeur de l'établissement public ou la personne chargée de sa direction est le responsable unique de sécurité.

Pour les établissements confiés au Centre des Monuments Nationaux, le responsable unique de sécurité est l'administrateur.

Pour les monuments historiques ne relevant pas de l'une des catégories précédentes, l'architecte des bâtiments de France, conservateur du monument, est le responsable unique de sécurité.

Pour les édifices de culte de l'État, l'architecte des bâtiments de France reste également l'autorité responsable en matière de protection du public contre le risque d'incendie et de panique. Toutefois, ce dernier ne peut être présent de manière permanente dans tous les monuments dont il est responsable. Il faut alors désigner nommément des chargés de sécurité agissant sous l'autorité de l'architecte des bâtiments de France pour les différentes activités qui les concernent et veiller à la bonne application des règles de sécurité.



En conclusion, les manifestations occasionnelles ou exceptionnelles exigent de faire l'objet de la part de leurs organisateurs d'une organisation méthodique et anticipée que les recommandations formulées permettent de mieux appréhender.

Parallèlement, le public accueilli dans le cadre de ces manifestations exceptionnelles doit être informé et conscient du fait que les monuments et sites non ouverts en temps normal ne sont pas nécessairement aménagés pour le recevoir. En conséquence, il lui appartient de se conformer strictement aux indications des organisateurs.



Au-delà de ces prescriptions générales, le département de la maîtrise d'ouvrage, de la sécurité et de la sûreté de la direction générale du patrimoine reste disponible pour conseiller les organisateurs si nécessaire.

Les coordonnées et liens de la Maîtrise d'Ouvrage de la Sécurité et de la Sûreté (MOSS) sont disponibles sur sémaphore



Essences & Matières, le Salon Régional de l'Excellence Artisanale

20 au 22 novembre 2015

Salle de la Rotonde – Thaon-les-Vosges



Préambule du Président de la CRMA de Lorraine

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine a le plaisir de vous faire découvrir la première Edition du Salon Régional de l'Excellence Artisanale dédié aux Métiers d'Art, intitulé « Essences & Matières ».

Force est de constater que bon nombre de manifestations relatives aux métiers d'art fleurissent aux quatre coins de la Région sur diverses thématiques, il est de ce fait parfois difficile de se repérer. C'est la raison pour laquelle, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Lorraine avec l'appui des 4 Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales ont souhaité déployer un évènement d'envergure régionale, regroupant l'excellence en matière d'artisanat d'art lorrain. De multiples métiers et savoir-faire seront mis en lumière à cette occasion.

Au programme, stands d'exposition avec plus d'une soixantaine d'artisans d'art, une exposition de prestige au sein de la Galerie de La Rotonde et une multitude d'animations, conférences, démonstrations, interludes musicales...

Et surtout en clôture du salon, une note originale marquera l'évènement par une vente aux enchères de pièces de prestige issues de l'exposition de la Galerie.

En choisissant la Rotonde de Thaon-les-Vosges pour accueillir ce salon dédié aux métiers d'art, la CRMA véhicule les symboles et l'image d'un bâtiment chargé d'histoire, construit en forme de croix lorraine par Armand Lederlin, magnat du textile vosgien.

Dans la pure tradition du paternalisme industriel, cette petite réplique du Châtelet était destinée à abriter un foyer social.

Son architecte « art déco » offre un environnement de courbes et de couleurs en parfaite résonance avec ses locataires de l'excellence artisanale d'art lorraine.

Le balcon aussi circulaire que rococo accueillera pendant trois jours des pièces uniques venues des meilleurs ateliers d'art lorrains.

Au rez-de-chaussée, une trentaine d'artisans d'art commercialiseront leurs réalisations dans des stands scénographiés audacieusement.

Dans les ailes de l'édifice, les créateurs du textile exposeront sous l'égide de l'association « Autour du Textile en Lorraine ». La Rotonde, sous ses airs de grand magasin, déroulera comme fil rouge le textile qui donnera une résonance toute particulière à l'histoire et aux perspectives de la ville de Thaon-les-Vosges.

En espérant que vous découvrirez de nombreux artisans, savoir-faire et techniques à travers ce parcours créatif et inédit.

EXPOSANTS

| | | | | |
|---|--|---|--------------------------------|---|
| <i>Moulage, Fonderie d'Art</i> | <i>Tapissier d'Ameublement</i> | <i>Créateur de Ceintures</i> | <i>Tapissier d'Ameublement</i> | <i>Luthier Guitare Manouche</i> |
| <i>Céramiste</i> | <i>Bijoutier Coloriste</i> | <i>Céramiste</i> | <i>Vitrailliste</i> | <i>Restauratrice du Patrimoine, Dorure à la Feuille</i> |
| <i>Travail du Feutre Nuno</i> | <i>Créateur de Bijoux Contemporains</i> | <i>Souffleur de Verre</i> | <i>Tourneur sur Bois</i> | <i>Ferronnier, Ebéniste</i> |
| <i>Transformation de meubles en bois, Céramiste</i> | <i>Vitrailliste</i> | <i>Restaurateur de Poêle en Faïence</i> | <i>Céramiste</i> | <i>Bottière, Maroquinerie</i> |
| <i>Créatrice vêtements féminins Haute Couture</i> | <i>Céramiste</i> | <i>Créateur d'Arbres Artificiels</i> | <i>Mosaïste</i> | <i>Céramiste d'Art</i> |
| <i>Vitrailliste</i> | <i>Ebéniste</i> | <i>Verrier</i> | <i>Bijoutier Coloriste</i> | <i>Tisserande</i> |
| <i>Brodeuse de Perles</i> | <i>Restauratrice de Céramique Ancienne</i> | <i>Sculpteuse Textile (Confection d'Ours)</i> | <i>Sculpteur sur Bois</i> | <i>Bijoutier</i> |
| <i>Plasticienne Verrier</i> | | | | |

Programme du vendredi 20 au dimanche 22 novembre 2015

| Vendredi 20 novembre 2015 | Samedi 21 novembre 2015 | Dimanche 22 novembre 2015 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| <i>14h Ouverture au public</i> | <i>10h Ouverture au public</i> | <i>10h Ouverture au public</i> |
| <i>15h Conférence-Débat</i> | <i>14h30 Conférence Débat</i> | <i>15h Conférence Débat</i> |
| <i>18h Inauguration officielle du salon</i> | <i>15h Concert Chœur Boegner</i> | <i>16h Concert Chœur Boegner</i> |
| <i>20h Dîners Insolites</i> | <i>17h Défilé de Mode</i> | <i>18h Vente aux Enchères</i> |
| | <i>20h Dîners Insolites</i> | |
| | | |

« Règlement du salon “Essences & matières” » – Chambre régionale de Métiers et de l’Artisanat de Lorraine – septembre 2015

Essences et Matières,

Le salon régional de l’Excellence artisanale

Règlement du salon :

Préambule

La Chambre Régionale de Métiers et de l’Artisanat de Lorraine en partenariat avec les quatre chambres départementales met en place un salon d’envergure régionale destiné à valoriser l’artisanat d’art lorrain et à proposer une vitrine à travers un lieu d’exposition unique et empreint du patrimoine culturel de la Lorraine. La manifestation fera l’objet de nombreuses animations, performances et ateliers-conférences.

La première édition de ce salon se déroulera du 20 au 22 novembre 2015 à la salle de la Rotonde à Thaon-les Vosges, lieu prestigieux créé par Armand Lederlin (patron de la BTT, industrie textile), véritable écrin pour faire découvrir les savoir-faire des artisans d’art lorrains. De fait, cette première édition accordera une place particulière au thème du fil et du textile. D’autre part, elle se tiendra en même temps que les Dîners Insolites du Patrimoine, repas de prestige organisés par des chefs dans des lieux culturels lorrains tels que La Rotonde.

Le présent règlement fixe les conditions d’exposition des espaces réservés aux stands des artisans d’art.

Article 1. Informations générales.

Les exposants devront être présents pendant les périodes d’ouverture du salon : le salon sera ouvert au public le vendredi 20/11 de 14 h à 18 h, le samedi 21/11 de 14 h à 18 h et le dimanche 22/11 de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h. Le salon sera ouvert pour le public des Dîners Insolites de 19 h à 20 h le vendredi et le samedi.

La Rotonde s’articule à la manière des grandes galeries parisiennes. La salle sera subdivisée en plusieurs espaces :

- L’espace du rez-de-chaussée accueillera les animations et les stands des entreprises artisanales métiers d’art, complété par des salles attenantes (au rez-de-chaussée et à l’étage) réservées au secteur mode.
- L’espace de la galerie circulaire à l’étage sera dédié à une exposition prestigieuse d’œuvres de Meilleurs Ouvriers de France, de créations d’Entreprises du Patrimoine Vivant et d’Ateliers d’Art de France, de pièces d’artisans et d’artistes dont certaines illustrant la thématique du fil et du textile, en lien avec le passé culturel et économique de Thaon-les-Vosges et du site de la Rotonde.
- L’espace conférences au rez-de-chaussée.

Article 2. Critères d’admission : Les personnes candidatant pour un stand devront attester de leur inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises tenu par les chambres de métiers d’Alsace et de la Moselle et justifier de leur appartenance au secteur métiers d’art (exercice d’un métier d’art selon les critères de savoir-faire et de création défini par l’Institut National des Métiers d’Art¹). Un comité de sélection examinera les candidatures et se réserve le droit de refuser celles qui ne correspondraient pas à l’éthique du salon. Tout revendeur et toute pratique de revente d’objets non réalisés par l’artisan est strictement interdite sur cette exposition. Les pièces exposées devront comporter au minimum 50 % de fabrication ou transformation par l’artisan lui-même.

Article 3. Conditions d’exposition, tarifs :

- Pour les salles attenantes étage et rez-de-chaussée : 3 salles représentant environ 450 m². Ces trois salles sont louées nues à l’association « **Autour du Textile** » pour les exposants mode/accessoires de mode/bijoux textile, l’association se chargeant du recrutement et de l’organisation des stands.
- Pour la salle ronde du rez-de-chaussée, 450 m², le tarif est de X euros nets/m² agencé. Cf. Fiche technique.

Les emplacements seront au minimum de 6 m² (soit X euros nets) et pourront aller jusqu’à 25 m² (compter X€ par m² supplémentaires).

Le nombre d’exposants dans la salle ronde au rez-de-chaussée se limitera à trente. L’agencement des stands sera assuré par un professionnel pour mettre en valeur les présentations.

¹ Un métier d’art peut être défini par l’association de trois critères :

- Il met en œuvre des **savoir-faire complexes** pour transformer la matière.
- Il produit des **objets uniques** ou des **petites séries** qui présentent un caractère artistique.
- Le professionnel maîtrise ce métier dans sa **globalité**.

(source INMA)

Le forfait 6m² salle ronde comprend pour chaque stand des cloisons, une signalétique indiquant le nom de l'atelier ; du mobilier fourni ; une alimentation électrique, deux spots. Les cloisons seront habillées de tissu gris perle. Il est possible pour les stands à partir de 12 m² d'obtenir des cloisons et spots supplémentaires.

Article 4. Affectation des emplacements : l'agencement et la forme circulaire de la salle favoriseront le passage du public sur l'ensemble des stands. Ceux-ci seront attribués par les organisateurs au fur et à mesure des inscriptions.

Article 5. Conditions de paiement : Notre organisme n'étant pas soumis à la TVA, les prix s'entendent nets. Le montant de la location est dû dès la signature du contrat, lequel doit être renvoyé au plus tard le 30 septembre 2015. Passé ce délai, à défaut de paiement, l'organisateur pourra disposer du stand concerné, sans possibilité de recours par la personne qui désiret exposer.

En cas de désistement avant le 30 septembre, le règlement sera restitué. Désistement entre le 1^{er} et le 31 octobre : restitution de la moitié du règlement. Après cette date, le règlement ne sera pas restitué.

Article 6. Obligations pour l'exposant : Mise à disposition des stands le jeudi 19 novembre à partir de 14 h. Les stands devront être installés au plus tard le vendredi 20 novembre à 12 h.

Aménagement des stands. Les exposants s'engagent à laisser le stand dans l'état où ils le trouveront. Il ne sera pas possible de fixer (pointes, agrafes, etc.) les objets directement sur les cloisons (prévoir cordes, crochets, chaînettes ou autres systèmes d'attache non dégradants pour les parois). Il est strictement interdit de percer le sol, ou de fixer des scotches double-face. Le sol de la rotonde étant fragile, aucun élément humide ne doit être posé au sol. Tous les équipements et habillages devront être conformes aux normes en vigueur.

Non occupation. Tout stand qui ne serait pas occupé lors de l'ouverture pourra être attribué à une autre personne, sans que l'exposant non installé puisse réclamer quelque dommage que ce soit, ou le remboursement de son inscription.

Présence. Les exposants seront obligatoirement présents aux heures d'ouverture du salon, et à défaut, devront organiser une permanence sur leur stand.

Affichage des prix et des produits : les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur concernant l'affichage et l'étiquetage des prix (cf. arrêté ministériel du 03/12/1987). Les produits exposés sur l'espace métiers d'art doivent être étiquetés. Les visiteurs doivent avoir connaissance des prix, des matières utilisées et de la marque. Toute revente d'objets non fabriqués par l'exposant est interdite. Le prix de tout produit doit être affiché, soit sur l'étiquette apposée sur le produit, soit sur un panneau à côté du produit. Les prix doivent être visibles, indiqués en euros, taxes et frais de livraison ou d'envoi inclus (sauf indiqués en plus). Le consommateur ne doit pas avoir à le demander.

Assurance : Les stands sont assurés par la RC contractée par la CRMA. Les biens des exposants ne sont pas couverts par l'organisateur. A cet effet les exposants devront prendre leurs dispositions pour assurer leurs biens. Les exposants doivent avoir souscrit une assurance professionnelle couvrant les risques liés à la participation à un marché. L'organisateur de l'espace des métiers d'art décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts ou dégradations pendant le déroulement et les préparatifs de la manifestation. La salle de la Rotonde bénéficie d'un gardiennage et de dispositifs de sécurité. Pour autant, les exposants sont invités à mettre leurs biens en sécurité lors de leurs absences. Le gardiennage diminue les risques de vol et de dégradation mais ne se substitue pas à la couverture assurantielle que devront contracter les exposants. Ils ne pourront approcher l'espace métiers d'art avec un véhicule pendant le festival ni même le stationner à proximité de l'espace.

Libération des emplacements : les exposants s'astreignent à maintenir leur stand en place jusqu'au dimanche 22 novembre 19 h, clôture du salon. Les stands pourront être déménagés à partir de 19 h jusque 22 h le dimanche soir. Ils devront obligatoirement être libérés le lundi 23 novembre pour 12 h. Toute pièce qui resterait après ce délai sera entreposée par les organisateurs dans une réserve sans garanties concernant le transport et le gardiennage des pièces.

Article 7. Interdiction de cession ou de sous-location : La cession de tout ou partie de stand ou d'emplacement est interdite.

L'exposant s'engage à respecter le présent règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance lors de son inscription au salon.

Fait à Metz, le

